

# Tableau d'identification des mesures

## INSTRUCTIONS

1- Reportez ici 4 à 6 indicateurs vous semblant particulièrement importants, parmi ceux figurant dans les lignes oranges et rouges de votre récapitulatif de vulnérabilité (pages 30 et 31 du livret diagnostic).

2- Repérez dans la liste ci-dessous les mesures ayant un impact direct (case rouge) et indirect (case bleue) sur ces 4 à 6 indicateurs (la mesure a un impact lorsque la case correspondant à l'indicateur est colorée). N'entourez que les mesures ayant un impact direct (couleur rouge) sur l'un des indicateurs que vous avez reporté.

3- Ne conservez que les mesures à priori compatibles avec votre système de production.

4- Consultez le détail des mesures qui vous intéressent grâce aux fiches correspondantes (servez-vous du N° de la mesure).

N° de la mesure	Mesures	Thème 1 : Les dommages directs sur les surfaces de production situées en zone inondable			Thème 2 : Les dommages directs sur les stocks, le matériel et les bâtiments situés en zone inondable			Thème 3 : Puiser dans ses ressources financières pour faire face aux dommages		Thème 4 : L'ampleur des travaux de réaménagement sur l'exploitation		Thème 5 : La remise en route de l'exploitation	Thème 6 : Les risques de pertes indirectes sur le long terme	N° de la mesure
		Indicateur A Perte de CA sur l'année due aux dommages sur parcelles	Indicateur B Dommages sur le végétal	Indicateur C Dommages sur les équipements fixes sur parcelles	Indicateur D Perte de CA due aux dommages sur récoltes stockées	Indicateur E Dommages sur les stocks d'intrants	Indicateur F Dommages sur le matériel de production et les bâtiments	Indicateur G Difficultés liées aux coupures de réseau	Indicateur H Ressources financières	Indicateur I Nécessité d'emprunts à court ou long terme	Indicateur J Main d'œuvre nécessaire au réaménagement	Indicateur K Ressources humaines et matérielles	Indicateur L Prise de retard dans les travaux agricoles	
1.1	Elaboration d'un plan d'urgence			D	D	D	D	D	I	I	I	I	I	1.1
1.2	Elaboration d'un plan de remise en route de l'exploitation							D	D	D	D	D	D	1.2
2.1	Concevoir ses plantations en fonction du risque inondation	D	D	D					I	I	I	I	I	2.1
2.2	Organiser les travaux sur parcelles en fonction de leur exposition aux inondations	D							I	I			I	2.2
2.3	Limiter les stocks d'intrants en zone inondable par une gestion en flux tendu				D				I	I				2.3
2.4	Planter des cultures moins sensibles aux inondations en zone inondable	D	D						I	I			I	2.4
2.5	Planter des bandes enherbées entre les rangs de vignes ou d'arbres fruitiers											D	I	2.5
3.1	Prévoir la possibilité de surélever le petit matériel mobile au dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario						D		I	I		I		3.1
3.2	Surélever de façon permanente le matériel fixe sensible au dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario						D		I	I	I	I	I	3.2
3.3	Adapter ses réseaux en fonction du risque inondation						D		I	I	I	I	I	3.3
3.4	Surélever les bâtiments d'exploitation ou les aires de stockage au dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario				D	D	D		I	I	I	I	I	3.4
3.5	Créer des zones refuge pour le matériel et les stocks				D	D	D		I	I	I	I	I	3.5
4.1	Réduire la vulnérabilité du matériel d'irrigation			D					I	I	I	I	I	4.1
4.2	Favoriser les productions en dehors de la zone inondable	D	D	D				I	I	I	I	I	I	4.2
4.3	Parquer durablement le matériel d'exploitation en dehors de la zone inondable						D		I	I	I	I	I	4.3
4.4	Préparer l'évacuation des stocks de production agricole ou leur mise hors d'eau				D				I	I			I	4.4
4.5	Stocker durablement la production viticole en dehors de la zone inondable				D				I	I	I	I	I	4.5
4.6	Réduire la vulnérabilité du matériel sur parcelle			D					I	I	I	I	I	4.6
4.7	Déplacer le siège d'exploitation en dehors de la zone inondable				D	D	D	I	I	I	I	I	I	4.7
5.1	Réaliser une évaluation rigoureuse de toutes les pertes directes et indirectes encourues et des travaux de réaménagement								D	D			D	5.1
5.2	Assurer son exploitation : bâtiments, matériels, récoltes et activités								D	D			D	5.2
6.1	Organiser un réseau local d'alerte de crue par et pour les exploitants				D	D	D		I	I	I	I	I	6.1
6.2	Rechercher une association avec des exploitants situés en dehors de la zone inondable								D	D		D	D	6.2
7.1	Acheter un groupe électrogène							D	I	I		I	I	7.1
7.2	Aquérir du matériel pour faciliter le nettoyage										D	D		7.2
7.3	Préserver les chemins d'accès								I	I	D	I	I	7.3
7.4	Planter sur buttes afin de réduire les risques d'asphyxie et d'affranchissement	D	D						I	I	I	I	I	7.4
7.5	Planter et entretenir des haies brise-courant	D	D	D							I	I	I	7.5
8.1	Sécuriser les contrats de vente par la négociation d'une clause spéciale "inondation"												D	8.1
8.2	Multiplier les acheteurs et les fournisseurs en dehors de la zone inondable												D	8.2
8.3	Prévoir la compensation des pertes de production par des achats externes												D	8.3

**D** Impact direct de la mesure sur l'indicateur

**I** Impact indirect de la mesure sur l'indicateur